




COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH
DÉCISION N° 2022-470
I-I-15 Décisions, délibérations

OBJET : CONTRAT ASSOCIATION ANAITASUNA

DGA Service à la population
Direction de la Vie Culturelle

Réf : SJ/ERB 253190

DGS :

DGA : 

CAB :

CS : 

Le Maire de LA TESTE DE BUCH

VU l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie des compétences définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire de La Teste de Buch,

Considérant que la Ville de La Teste de Buch, dans le cadre de sa saison culturelle 2022-2023, organise un concert le 4 décembre 2022 à l'église Saint-Vincent,

DÉCIDE

Article 1 :

De signer le contrat avec l'ASSOCIATION ANAITASUNA dont le siège est situé au 1, rue André Dupin à Lormont (33305) afin de donner, dans les conditions définies par celui-ci un concert de chœurs basques mixtes le dimanche 4 décembre 2022 à 16h00 à l'église Saint-Vincent.

Article 2 :

La Ville de La Teste de Buch s'engage à payer à l'ASSOCIATION ANAITASUNA la somme de 1000 € TTC par mandat administratif sous 30 jours sur présentation d'une facture et d'un RIB.

La Ville de La Teste de Buch prendra en charge un catering.

La Ville de La Teste de Buch prendra en charge les droits d'auteur.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Trésorière Principale d'Arcachon sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de la notification et de l'exécution du marché.

Une ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture d'Arcachon pour contrôle de légalité. Elle sera ensuite transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à LA TESTE DE BUCH, à l'Hôtel de Ville, le 16/09/2022


Patrick DAVET



Maire de LA TESTE DE BUCH
Conseiller départemental de la Gironde

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220916-DEC2022_470-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2022

Affichage : 22/09/2022

Le Maire de la Teste de Buch Patrick DAVET

